

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le 23/12/2019 

ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE



PLAN 
CLIMAT 2020-2026
Plan Climat Air Énergie Territorial



ANNEXE :
LIVRE BLANC
DE LA CONCERTATION

2018

Table des matières

EDITO	3
INTRODUCTION.....	4
1. Les enjeux liés au changement climatique de manière globale sur le territoire	4
2. La démarche de Vendée Grand Littoral	5
3. Synthèse du bilan énergétique du territoire de Vendée Grand Littoral.....	7
Profil Climat de la communauté de communes Vendée Grand Littoral.....	7
Le dispositif de concertation.....	7
LES ACTIONS PROPOSEES A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	8
Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie	8
Maintenir/développer la séquestration du carbone.....	8
Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité.....	9
Orientation « Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire » :	9
Adapter la conchyliculture et l'agriculture aux changements climatiques :	10
Inciter les professionnels du bâtiment à l'écoconstruction et à la mise en place d'EnR :	11
Encourager une rénovation énergétique de masse des logements existants :	12
Encourager la sobriété énergétique :.....	12
Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables :	13
Valoriser les projets en cours :	14
Développer et maintenir les emplois et services de proximité :.....	14
Orientation « Accompagner la mobilité alternative à la voiture individuelle » :.....	15
Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité	16
Conclusion et remerciements	17

EDITO

En Vendée Grand Littoral, nous avons la chance de vivre à proximité d'espaces naturels d'exception : Marais Poitevin, Havre du Payré, littoral, lacs de Finfarine et du Graon... La beauté et la fragilité de ces sites nous rend particulièrement sensibles à la préservation de l'environnement.

Consciente du dérèglement climatique et de ses conséquences, la Communauté de communes a été l'une des premières intercommunalités de Vendée, conjointement avec le Pays des Achards, à s'engager dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dès 2017. Car si l'enjeu du changement climatique est mondial, c'est par l'action locale que nous parviendrons à y répondre efficacement.

Pour relever le défi de la transition énergétique, chaque secteur d'activité est concerné et peut apporter sa contribution. Après avoir établi un diagnostic des enjeux sur notre territoire, nous avons souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans tous les secteurs : Bâtiment, Agriculture, Industrie, Transports, Tourisme... Une concertation avec nos partenaires institutionnels, associatifs et économiques a ainsi été organisée durant le printemps 2018.

Deux axes de travail ont émergé : un axe offensif - l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre, de notre consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables, et un axe défensif - l'adaptation du territoire aux changements en cours et à venir.

Ce Livre Blanc présente les idées d'actions qui ont été recueillies et les priorités qu'elles soulignent. Il représente désormais pour nous tous un solide point d'appui à partir duquel construire notre politique territoriale de transition énergétique.

Nous sommes heureux de cet engagement de tous, qui est la condition indispensable pour garantir la pertinence et la pérennité de nos futures actions.

Il est encore temps de construire ensemble un avenir durable mais pour imaginer cet avenir, Vendée Grand Littoral a besoin de la mobilisation du plus grand nombre. Alors, ensemble, soyons tous acteurs de la transition énergétique !

Maxence de Ruky,
Président de la Communauté de
communes Vendée Grand Littoral

INTRODUCTION

1. Les enjeux liés au changement climatique de manière globale sur le territoire

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité à l'échelle de la planète, et le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental pour l'Evolution du Climat) a démontré, dans ses rapports successifs, qu'il s'explique en grande partie par l'émission de gaz à effet de serre (GES) des activités humaines. Les premiers impacts des bouleversements à l'œuvre sont déjà régulièrement observés via la multiplication des événements climatiques extrêmes (érosion du trait de côte, averses de grêle violentes, canicules, sécheresses, typhons).

Nos sociétés sont aujourd'hui conscientes de l'enjeu d'importance que représente le changement climatique. Il affecte déjà nos infrastructures et activités (donc notre économie) mais surtout notre santé et notre sécurité.

Les experts internationaux s'accordent à dire qu'une augmentation de la température moyenne supérieure à 2°C entraînerait pour l'ensemble des nations des phénomènes sociaux économiques, sanitaires et environnementaux irréversibles dont nous ne pouvons pleinement mesurer l'ampleur. Le bouleversement de certaines sociétés s'observe déjà dans certaines régions : famines, tensions et conflits, réfugiés climatiques, etc.

Pourtant, les tendances passées et actuelles d'émissions de GES conduiraient davantage à un réchauffement estimé à +4,8°C à l'échelle du globe (GIEC, 2014). Pour limiter cette hausse, les Etats entretiennent des négociations internationales climatiques, dans les Conventions-Cadre des Nations Unies (CCNUCC).

D'ores et déjà les pays européens se sont engagés au respect de différents objectifs. Le « Paquet énergie climat » de 2007 fixe ainsi trois objectifs communautaires plus connus sous le nom de « 3x20 » à l'horizon 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20% la consommation totale d'énergie ;
- Intégrer plus de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen.

Pour sa part, la France s'est engagée en 2015 avec une plus grande ambition à travers la loi relative à la transition énergétique¹. Celle-ci ambitionne notamment de :

- Réduire les émissions de GES de 40% en 2030 et de 75% en 2050² par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20% la consommation totale d'énergie en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter à 32% du mix énergétique la part des énergies renouvelables en 2030.

¹ Loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

² Cela correspond à l'objectif « Facteur 4 », défini dans la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) de 2005.

Ces objectifs ambitieux doivent être appropriés par tous les acteurs, et en particuliers les collectivités territoriales. Les chiffres cités plus haut quant au changement climatique traduisent des considérations d'échelle planétaire. Toutefois il va de soi que les impacts de celui-ci s'observent et se ressentent localement.

Le Profil Climat réalisé par le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan (2018) identifie les principaux impacts à venir sur le territoire comme étant :

- **Une forte augmentation des températures**, notamment l'été (+ 5,5°C en 2080) et l'hiver (+3°C en 2080), des canicules et des périodes de sécheresse : d'ici 2080 on observerait une généralisation des périodes de sécheresse, de 40 à 80 % du temps (selon les différents scénarios du GIEC).
- **Une augmentation de l'ensoleillement**
- **Une diminution des précipitations** en volume (notamment jusqu'à 30% l'été en 2080) mais un renforcement des fortes pluies en fréquence et en intensité.
- **Un net recul des jours de froid et une forte baisse du nombre de jours de gel.**
- **Une ressource en eau vulnérable** avec une baisse des niveaux moyens des cours d'eau estimée de 30% à 60% en 2050 et une baisse de la recharge de ces cours d'eau de 30%. Cette vulnérabilité entraînerait des impacts forts sur les zones humides et l'équilibre de tous les écosystèmes remarquables de la frange littorale.
- Une dégradation **de la qualité de vie et de la qualité de l'air.**

Si notre territoire a conscience de ces impacts, il dispose aussi d'importantes marges de manœuvre au vu de la consommation et des sources d'énergie disponibles localement. **Pour faire face à ces enjeux** et prendre sa part dans **les objectifs nationaux et régionaux**, Vendée Grand Littoral s'est donc engagée dans l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial**.

2. La démarche de Vendée Grand Littoral

Depuis la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015**, tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (dont les Communautés de communes) de plus de 20 000 habitants doivent adopter un Plan Climat Air Energie Territorial au plus tard le 31 Décembre 2018. Vendée Grand Littoral est donc concernée.

Le Plan Climat Air Energie Territorial doit être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) des Pays de la Loire voté en 2012. Les objectifs chiffrés qui seront définis sur notre territoire, devront donc permettre à la Région d'atteindre ceux fixés dans son SRCAE.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes s'inscrit dans l'ensemble de ses politiques de développement durable. En reliant le PCAET aux autres projets structurants développés sur notre territoire (Projet de territoire, Plan Déchets, Labellisation Cit'ergie, etc.), Vendée Grand Littoral montre que la politique énergétique doit être considérée plus globalement comme une composante de la transition écologique. En effet, la Communauté de communes est consciente de la

diversité des enjeux qu'implique la transition écologique, tant sur ses **aspects sociaux** (précarité énergétique) que sur ses **aspects économiques** (la transition vers un modèle plus vertueux implique le développement d'emplois locaux dans de nouvelles filières).

L'engagement dans la démarche de PCAET vise donc à :

- **Atténuer le changement climatique**, en réduisant les émissions de GES du territoire autant que possible dans l'optique des objectifs cités précédemment.
- **Adapter le territoire aux effets du changement climatique déjà à l'œuvre et attendus à moyen et long terme ;**
- **Améliorer la qualité de l'air** sur le territoire ;
- Tout en **conciliant un développement économique viable et un modèle social équitable.**

Les objectifs du PCAET Vendée Grand Littoral doivent également s'inscrire dans les orientations et axes de travail définis dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Celui-ci fixe ainsi depuis 2012 les objectifs régionaux des Pays de la Loire en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

La diversité des enjeux touchés par la démarche de PCAET justifie qu'elle ne peut être portée uniquement par la collectivité. La mobilisation de tous les acteurs est indispensable : c'est dans cette optique qu'a été mise en place la concertation du territoire.

3. Synthèse du bilan énergétique du territoire de Vendée Grand Littoral

Un Plan Climat s'appuie nécessairement sur un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre. Celui-ci a été réalisé sur le territoire en 2018 par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan.

Profil Climat de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

Nous l'avons rappelé dans la partie introductive, la démarche est tournée vers le territoire et ses habitants. Afin de servir cette ambition, la Communauté de communes a établi un dispositif de concertation large et multi-niveaux.

Le dispositif de concertation

La démarche PCAET s'attache à questionner puis à agir à la fois sur les compétences propres à la collectivité et dans le fonctionnement de ses services, ainsi que sur l'ensemble des secteurs d'activité du territoire.

Le PCAET de la CC Vendée Grand Littoral étant réalisé en parallèle de celui de la CC Pays des Achards, les concertations des acteurs du territoire ont été jumelées.

Ainsi, la concertation a été menée en trois temps, entre décembre 2017 et juillet 2018 :

- Un temps de **partage des éléments du diagnostic**, réalisé en décembre 2017 et sous forme d'ateliers participatifs. Ces ateliers ont regroupé de nombreux acteurs locaux et ont permis d'identifier et de formuler certains enjeux du territoire, enjeux ensuite intégrés à la stratégie du territoire.
- Un **temps de concertation des acteurs du territoire**, en mai 2018, par une approche sectorielle en ateliers qui ont réuni une trentaine de partenaires techniques et associations citoyennes autour de 5 thématiques : performance énergétique du bâti, développement des énergies renouvelables, mobilité, économie, adaptation aux changements climatiques.
- Une **mobilisation des services** de la CCVGL, organisée entre mai et juillet 2018, sous forme de réunions thématiques et transversales avec les directions et les agents communautaires. Ces réunions ont fait émerger des leviers d'actions en lien avec les compétences communautaires. En parallèle, une mobilisation des élus et des services communaux a permis d'identifier des propositions d'actions pour renforcer l'exemplarité des collectivités dans leur fonctionnement au quotidien, la gestion de leur patrimoine et de leurs compétences.

Avertissement méthodologique

Le Livre Blanc de la concertation est la traduction fidèle des échanges que nous avons pu avoir avec les acteurs du territoire. Les actions décrites dans les pages qui suivent sont les propositions de ces acteurs.

Elles ne préjugent pas du contenu du futur Plan Climat-Air-Energie de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

La Communauté de communes s'inspirera largement des propositions d'actions et des priorités identifiées dans le Livre Blanc afin de construire sa politique climat-air-énergie et de répondre aux enjeux de notre territoire.

LES ACTIONS PROPOSEES A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au travers des ateliers thématiques, la concertation a permis de faire émerger des propositions d'actions à l'échelle de tout le territoire de la communauté de communes. Les propositions d'actions sont présentées ici dans leur intégralité, celles qui ont été jugées les plus prioritaires par les acteurs sont mises en avant.

Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie

- **Action 1 : Intégrer la nature dans l'aménagement urbain des communes**, travailler sur les îlots de chaleur et l'arrêt progressif de la minéralisation des centres bourgs.
- **Action 2 : Accompagner les collectivités dans leur politique de limitation de la consommation foncière** (PLU, PLUIH).
- **Action 3 : Accompagner les maîtres d'ouvrage communautaires vers l'efficacité énergétique des bâtiments en projet** et l'optimisation de l'implantation des ouvrages. Intégrer au PLU des conditions en ce sens.
- **Action 4 : Se servir de la Trame Verte et Bleue comme outil de naturalisation de la ville**
- **Action 5 : Mettre en place une politique d'acquisition foncière et une veille foncière** pour limiter l'étalement urbain.

Maintenir/développer la séquestration du carbone

- **Action 6 : Mettre en place une filière sylvicole** en valorisant le bois autrement que pour l'usage du chauffage.
- **Action 7 : Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions en valorisant les productions locales.** Sensibiliser la population sur l'intérêt d'utiliser ces matériaux pour construire les habitations et développer une filière suffisante pour en diminuer les coûts semblent des leviers intéressants (entreprises existantes sur le territoire non connu par les citoyens).
- **Action 8 : Favoriser l'utilisation des déchets fermentescibles par la méthanisation plutôt que par le compostage**, celui-ci étant émetteur de gaz à effet de serre.
- **Action 9 : Développer l'exploitation des haies bocagères** afin d'avoir des haies plus efficaces et mieux valorisées. Inciter les agriculteurs à se regrouper pour exploiter cette ressource délaissée aujourd'hui (rendement financier faible par rapport au temps investi sur les exploitations).
- **Action 10 : Valoriser les broyats et les déchets verts dans les parterres et dans les champs.**

- **Action 11 : Augmenter le taux de matière organique des sols** en incitant les agriculteurs à l'aide de rémunérations pour service environnemental rendu (crédit carbone)
- **Action 12 : Sensibiliser les particuliers** sur l'intérêt de la mise en place de la **permaculture (double effet : baisse des consommations d'eau et meilleure séquestration du carbone)**.
- **Action 13 : Valoriser les productions agricoles locales par la mise en place des filières courtes** : biomasse pour les constructions, élevage et maraichage en impliquant les collectivités dans les projets.
- **Action 14 : Valoriser les initiatives en octroyant des primes pour service environnemental rendu** comme conserver et entretenir les prairies ou en pratiquant la permaculture.

Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité

- **Action 15 : Mutualiser les actions pour une gestion optimisée et cohérente de l'eau.** Il serait ainsi intéressant de coordonner les trois Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du territoire.
- **Action 16 : Préserver la ressource en eau** en prenant le secteur privé et le secteur touristique comme leviers d'actions. Installer des limiteurs de débit d'eau pour les campings et des cuves de récupération d'eau pluviale. La communauté de communes peut piloter l'action en mobilisant d'autres acteurs comme Vendée Eau.
- **Action 17 : Optimiser la consommation d'eau en agriculture** par la mise en place de moyens et techniques adaptés comme le « goutte à goutte » et la mise en place **de sondes d'irrigation**. **Des actions de récupérations d'eau pluviales** peuvent être mises en place et subventionnées par le SAGE (stockage en période hivernale). **Des études de faisabilité permettront d'évaluer les économies d'eau potentielles.**
- **Action 18 : Réaliser une étude du potentiel de stockage d'eau des carrières en granit sur le territoire.**

Orientation « Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire » :

- **Action 19 : Mettre en place des panneaux de communication** aux abords des forêts pour prévenir le risque incendie. Organiser des sorties découvertes avec la participation de l'ONF.
- **Action 20 : Organiser des réunions de quartier pour sensibiliser au changement climatique** et à l'augmentation des risques qui en résultent - en plus du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) déjà distribué.
- **Action 21 : Mettre à jour les plans communaux de sauvegarde (PCS)** dans l'idée de les articuler avec le PCAET.
- **Action 22 : Développer la communication pour avertir la population** lors de chaque vigilance orange (tempêtes, orages, submersion marine) par message sms ou autres moyens de communication dématérialisés.

- **Action 23** : Renforcer la **connaissance des effets du changement climatique** sur les nuisibles et sur les espèces locales (faune/flore).
- **Action 24** : **Sensibiliser les scolaires** en véhiculant un message environnemental également auprès des parents pour leur faire connaître les risques locaux et plus généralement l'environnement rare et fragile du territoire.
- **Action 25** : **Prévenir les risques sanitaires** dus au changement climatique avec l'arrivée de **nouvelles maladies** véhiculées par exemple par les moustiques tigres (et autre vecteurs) de plus en plus présent dans la région.
- **Action 26** : **Travailler sur la gestion du trait de côte** en mobilisant toutes les communes du littoral.
- **Action 27** : **Tenir compte des risques dans les documents de planification et d'aménagement comme les PLU.**

Adapter la conchyliculture et l'agriculture aux changements climatiques :

- **Action 28** : **Créer du lien entre les consommateurs** (qui peuvent être des industriels) et les producteurs et développer les circuits-courts.
- **Action 29** : **Communiquer sur l'agriculture** pour valoriser les productions locales et l'image des agriculteurs.
- **Action 30** : **Favoriser l'assolement et le mix des cultures** pour bien travailler les couverts végétaux.
- **Action 31** : **Développer l'agriculture biologique en élevage** dans les zones de plaine tout en conservant l'agriculture raisonnée et traditionnelle, moins consommatrice d'énergie sur les zones moins favorables.
- **Action 32** : **Adapter les espèces conchylicoles aux changements climatiques** (augmentation de la salinité de l'eau et de sa température, sable). Envisager le brassage de l'eau pour continuer cette activité.
- **Action 33** : **Favoriser la pratique du zéro labour** pour faire travailler les matières organiques à la superficie du sol et réduire le désherbage mécanique.
- **Action 34** : **Mutualiser les connaissances** des acteurs sur les techniques alternatives de l'agriculture et ainsi développer un réseau collaboratif d'échanges.
- **Action 35** : Intégrer dans **les formations agricoles** les techniques d'agriculture alternatives.
- **Action 36** : **Sélectionner des semences** qui résistent mieux au changement climatique et qui s'adaptent au territoire.
- **Action 37** : **Sensibiliser la population à modifier ses modes de consommation** comme une alimentation moins carbonée.

- **Action 38** : Reprendre la main sur les **prix fixés par les coopératives agricoles** pour se rendre moins vulnérable au marché extérieur et redevenir maître de ses choix de type cultural. (Semences, techniques de culture, etc). Aujourd'hui la majorité des jeunes agriculteurs commencent leur exploitation avec une offre « clés en main », tout est défini jusqu'au prix de rachat des récoltes.
- **Action 39 : Développer l'assurance récolte** constituerait une réelle adaptation économique face aux changements climatiques en engageant une démarche d'achat d'assurance groupée pour maintenir l'activité agricole.

Inciter les professionnels du bâtiment à l'écoconstruction et à la mise en place d'EnR :

- **Action 40 : Promouvoir les nouveaux matériaux et les produits innovants auprès des artisans de la construction** et les inciter à changer de pratiques. Organiser des évènements comme les « bêtadays » pour réunir l'ensemble des acteurs concernés : promoteurs, artisans et particuliers pour bénéficier d'informations pour l'auto construction par exemple.
- **Action 41 : Jouer sur l'exemplarité des collectivités** avec la construction de bâtiments exemplaires sur le plan énergétique.
- **Action 42 : Mettre à disposition un référent « transition énergétique »** au sein de la communauté de communes qui soit **identifié** par l'ensemble des élus et citoyens.
- **Action 43** : Mettre en place **une PTREH (Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat)** et un **guichet unique « énergie » de proximité identifié et sécurisé** pour conseiller les particuliers sur leurs travaux d'économies d'énergie et les inciter via des aides financières.
- **Action 44 : Valoriser les artisans locaux** en développant un réseau de confiance en lien avec l'animateur de la plateforme et en organisant des réunions.
- **Action 45 : Raisonner les maîtres d'ouvrages** pour ne pas construire des bâtiments déficients.
- **Action 46** : Accompagner **l'auto construction**.
- **Action 47 : Partager les innovations et les retours d'expérience des** projets de construction de la collectivité pour servir d'exemple sur les éléments à améliorer.
- **Action 48** : Coordonner et former les professionnels du bâtiment à la question de l'énergie et du climat. L'objectif est de mieux coordonner les différents acteurs du bâtiment pour mieux prendre en compte les enjeux de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- **Action 49 : Former des travailleurs sociaux pour lutter contre la précarité énergétique**. Il s'agit de familiariser les acteurs du social à ce phénomène prégnant sur le territoire et qui nécessite d'être bien armé tant pour le repérage que pour la proposition de solutions concrètes aux ménages. L'enjeu est ainsi d'identifier d'abord les familles les plus vulnérables, puis de les accompagner au plus près de leurs besoins.

- **Action 50** : Intégrer les constructions alternatives dans la formation initiale des acteurs du bâtiment.
- **Action 51 : Développer le recyclage des gravats** au sein de la collectivité en mettant en place des lieux de stockage et de traitement.

Encourager une rénovation énergétique de masse des logements existants :

- **Action 52 : Encourager** la confédération de L'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) à tenir un **rôle d'accompagnateur pour la rénovation énergétique**.
- **Action 53** : Mettre en place une **plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat : outil de communication, d'information** et d'accompagnement pour la rénovation de l'habitat et pour **coordonner** les différents acteurs.
- **Action 54 : Réaliser un état des lieux des logements vacants** pour augmenter le nombre de logements sociaux dans les centres bourgs sans dénaturer l'identité des centres historiques.
- **Action 55 : Exemplarité des logements sociaux par la rénovation énergétique**.
- **Action 56 : Régler la problématique de l'amiante dans les logements privés**.
- **Action 57 : Accompagner et conseiller les particuliers dans leur projet de rénovation ou de nouveau logement** : L'agence nationale de l'habitat (ANAH) a un projet expérimental pour accompagner l'auto construction avec un professionnel.

Encourager la sobriété énergétique :

- **Action 58 : Promouvoir le changement des appareils de chauffage en biomasse** (vieille génération : foyers ouverts peu performants) pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la performance énergétique.
- **Action 59 : Développer l'eau chaude solaire** grâce aux incitations économiques.
- **Action 60 : Informer les acteurs des projets de construction** ou de rénovation avec économies d'énergies (cartographie SIG libre d'accès des projets).
- **Action 61 : Promouvoir le changement des appareils de chauffage électrique**.
- **Action 62 : Promouvoir les nouveaux matériaux** et les produits innovants auprès des artisans de la construction.

Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables :

- **Action 63 : Identifier les types d'énergies renouvelables** qu'il est possible de développer sur le territoire et mettre en œuvre un projet pilote en la matière, afin de démontrer la faisabilité de la valorisation de ces ressources.
- **Action 64 : Equiper les bâtiments publics en énergies renouvelables (ENR).** L'objectif est ici double : réduire la **facture énergétique** de la collectivité et ses émissions de gaz à effet de serre, tout en jouant la carte de **l'exemplarité**. On entend par énergies renouvelables l'installation potentielle de panneaux photovoltaïques et solaires, de petites éoliennes urbaines, de chaufferies bois etc.
- **Action 65 : Inciter au développement des énergies renouvelables via la réglementation publique et les documents d'urbanisme (PLU – PLH)** en prévoyant des **incitations** (bonifications, etc.) voire des contraintes pour les constructions neuves ou lors des rénovations.
- **Action 66 : Valoriser les petits projets chez les particuliers pour redynamiser l'économie locale en accompagnant les acteurs en amont du développement des projets.**
- **Action 67 : Partager l'information à disposition des différentes parties prenantes** afin de mener une réflexion collective sur les offres de production d'énergie, les lieux de production et ainsi rendre plus pertinente l'installation de certains projets.
- **Action 68 : Identifier le potentiel de méthanisation** et les porteurs de projet susceptibles de développer un projet pertinent.
- **Action 69 : Sensibiliser les habitants à la technologie de la méthanisation** pour favoriser l'acceptation sociale des projets (réticences dues aux odeurs et au manque de connaissance sur cette énergie).
- **Action 70 : Anticiper en communiquant en amont d'un projet pour convaincre l'opinion publique de la légitimité du projet.** Faire passer l'image d'une station polluante à celle de l'image de producteur d'énergie vertueuse.
- **Action 71 : Impliquer le citoyen en tant qu'acteur d'un projet d'énergies renouvelables (EnR).** Engager **un chargé de mission pour développer et parler des projets**. Cet interlocuteur(trice) doit se placer dans une position de neutralité.
- **Action 72 : Maitriser le développement de l'éolien par les EPCI** et élaborer un **schéma directeur du développement EnR** pour planifier son développement et structurer les productions énergétiques d'ici 2050 pour ne pas être pris au dépourvu.
- **Action 73 : Faire de l'animation, l'information et la sensibilisation** pour développer le développement des énergies renouvelables, notamment pour l'éolien.
- **Action 74 : Proposer aux citoyens le financement d'un projet éolien** sur la base d'une **participation volontaire**. Les projets éoliens en financement participatif s'avèrent être une

solution pertinente pour faire accepter le projet et surtout investir le citoyen dans une démarche de transition énergétique.

Valoriser les projets en cours :

- **Action 75** : Réaliser une **étude de potentiel des déchets fermentescibles**, les sites et lieux pertinents d'implantation des sites de production.
- **Action 76** : **Structurer la filière locale de la biomasse et développer l'installation de chaudières bois**. Son développement pourrait être accompagné par la mise en place d'une politique d'approvisionnement local.
- **Action 77** : **Identifier les bâtiments potentiellement source de consommation** pour l'installation des chaudières (EPAHD et bâtiments publics).
- **Action 78** : Développer le compostage de la collectivité pour valoriser les **déchets verts des communes** (broyage, exploitation) comme les haies qui constituent une opportunité pour la méthanisation.
- **Action 79** : Développer la filière biomasse en réunissant les acteurs et en mettant **en lien des exploitants avec les producteurs locaux**. Adopter **une gestion dynamique de la ressource en bois**.
- **Action 80** : Il existe une multiplicité des acteurs qui mènent des actions parallèles (SYDEV, GRDF, ASTRAD...) Les établissements/ particuliers ont du mal à s'y retrouver. **Il est important de faire savoir aux acteurs que des aides sont possibles en diffusant l'information**.

Développer et maintenir les emplois et services de proximité :

- **Action 81** : **Développer la communication numérique** comme la visioconférence pour les entreprises. **Mettre à disposition un service de visioconférence et d'accès à internet** pour faciliter la communication entre les services de la Communauté de communes et les démarches administratives des citoyens.
- **Action 82** : **Recenser les équipements pour les offres de visioconférence**. Dans trois ans (2021), la fibre arrive sur tout le département, c'est une opportunité de développer les outils de communication numérique.
- **Action 83** : **Sensibiliser sur les bonnes pratiques en entreprise** en regroupant et en **diffusant les pratiques vertueuses**.
- **Action 84** : **Développer les associations de commerçants** afin d'assurer une offre commerciale adaptée au territoire. Un support et un appui des élus peut être nécessaire afin de regrouper les commerçants et favoriser une phase de concertation. **Les projets de ces associations sont autant d'éléments pour développer la culture environnementale**.

- **Action 85 : Concentrer les commerces dans le centre bourg permettrait de limiter l'extension urbaine**, tout en favorisant le développement économique.
- **Action 86 : Développer une offre de commerces mixtes** pour éviter le départ des populations et maintenir un pôle commercial.
- **Action 87 : Assurer une cohésion entre les pôles de Talmont Saint Hilaire et de Moutiers Les Mauxfaits** car il y a deux dynamiques de commerces différentes.
- **Action 88 : Relocaliser la provenance des matériaux utilisés en privilégiant les productions locales ou au moins nationales. Pour encourager cette proximité, il serait pertinent d'intégrer des clauses environnementales aux marchés publics pour le choix des matériaux.**

Orientation « Accompagner la mobilité alternative à la voiture individuelle » :

- **Action 89 : Favoriser l'intermodalité** pour développer l'utilisation des transports sur le territoire.
- **Action 90 : Renforcer l'usage des transports ferroviaires en augmentant le cadencage** des trains (gare SNCF des Achards)
- **Action 91 : Réaliser une étude à l'échelle des communes pour identifier les véhicules potentiellement mobilisables pour l'auto partage.**
- **Action 92 : Elargir le plan de déplacements des centres urbains vers les territoires voisins** afin d'assurer une continuité en transport en commun. **Créer une jonction entre les différents plans de mobilités.**
- **Action 93 : Garantir la sécurité des axes de mobilité douce (cyclable) en parallèle du travail sur la planification** des modes doux.
- **Action 94 : Proposer la location de vélos en longue durée** sur des parkings sécurisés.
- **Action 95 : Développer le transport à la demande et solidaire pour permettre aux personnes non véhiculées** de se déplacer (également utilisables pour les trajets domicile-travail).
- **Action 96 : Développer des parcs relais pour réduire l'utilisation de la voiture.**
- **Action 97 : Diffuser le guide de la mobilité en milieu rural réalisé par la DDTM.**
- **Action 98 : Développer les zones de covoiturages notamment sur les zones d'activité en incitant**, encourageant et en facilitant la pratique du covoiturage.
- **Action 99 : Faciliter la mise en relation des pratiquants du covoiturage pour les trajets du quotidien**, via une application type « OuestGo ».
- **Action 100 : Elargir l'application Mobilisy** mise en place à la Roche-sur-Yon à partir du PDE de la Roche Agglomération.

Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité

- **Action 101 : Développer le volet cyclable en identifiant les points noirs du territoire.** Intégrer ce volet dans le schéma directeur de l'intercommunalité.
- **Action 102 :** Proposer une offre tarifaire globale pour tous les transports en communs : Train avec location de vélo à la gare SNCF des Achards, il serait intéressant de développer une approche stratégique autour de la gare en repensant l'accessibilité, les services et la sécurisation.
- **Action 103 :** Proposer un service de vélos en libre-service.
- **Action 104 : Mettre en place davantage de bornes de recharge électrique** en collaboration avec le SYDEV.
- **Action 105 : Inciter les employeurs à développer les équipements de recharge électrique** sur leurs sites.
- **Action 106 : Anticiper la vulnérabilité des réseaux** en période estivale.
- **Action 107 :** Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements.
- **Action 108 :** Travailler avec les services des ressources humaines pour sensibiliser et réaliser des enquêtes auprès des employeurs en lien avec la mise en place d'un Plan de déplacements des entreprises (PDE).
- **Action 109 :** Développer les parcs relais pour réduire l'utilisation de la voiture en centre bourg et faciliter l'accès à l'emprunt de vélos.
- **Action 110 :** Développer les outils de communication numérique comme les applications de mobilité, le coworking et le télétravail.
- **Action 111 :** Identifier sur le territoire des locaux susceptibles d'accueillir des sites de coworking en faisant le lien avec le développement actuel de la fibre optique.

Focus sur l'offre GNV / fret

Certaines entreprises de transport local pourraient être intéressées par le GNV, d'autant plus si les déplacements sont bien identifiés sur le territoire. Le principal frein au développement du GNV est que les flottes sont dépendantes de la présence d'une station. Il serait intéressant de sensibiliser les entreprises à ce combustible et d'évaluer le coût de l'achat d'une flotte GNV. Cette perspective serait particulièrement intéressante pour développer la filière de méthanisation. Des stations GNV pourraient être installées sur des axes à forte fréquentation, ce qui permettrait d'utiliser du gaz produit localement. Le Sydev et sa SEM Vendée Energie étudient les possibles implantations de stations GNV sur le territoire, ils pourraient donc porter une partie de cette action.

Conclusion et remerciements

Ce Livre Blanc de la concertation a permis d'exposer l'ensemble des actions proposées par tous les participants à la concertation : élus, techniciens, acteurs économiques, associations, partenaires institutionnels...

Lors des prochaines semaines, la faisabilité de ces actions va être étudiée grâce à un travail avec les agents et les élus de la communauté de communes. Il s'agira ainsi de qualifier, pour chaque action, ce qu'elle implique en termes techniques, financiers, humains.

Sur la base de ce travail, des décisions politiques seront prises pour valider et hiérarchiser les actions retenues. En effet, toutes les actions citées ci-dessus ne seront sans doute pas toutes mises en œuvre. D'autres le seront dans un second temps. Il s'agira donc pour les élus de la Communauté de communes de retenir celles qui constitueront le futur plan d'actions du PCAET. Celui-ci devrait être adopté au printemps 2019.

La Communauté de communes de Vendée Grand littoral remercie l'ensemble des personnes qui ont bien voulu contribuer à l'enrichissement de la démarche du Plan Climat Air Energie de notre territoire.